

Comité Charente de Tennis

Championnats Départementaux Seniors

Règlements Sportifs 2024



Table des matières

1) ORGANISATION DES CHAMPIONNATS.....	3
2) COMPOSITION DES EQUIPES :.....	3
3) JUGE-ARBITRAGE	4
4) ADMINISTRATION ET CONTROLE DES COMPETITIONS.....	4
5) DEVOIRS DU CLUB VISITE	4
6) DEROULEMENT DES RENCONTRES	5
7) TRANSMISSION DES RESULTATS	6
8) REGLES PREVISIONNELLES DES MONTEES ET DESCENTES	7
9) LITIGES ET RECLAMATIONS	7
PRINCIPE D'INSCRIPTION DE JOUEURS D'EQUIPE.....	8
REGLEMENT CHAMPIONNAT SENIOR+ HIVER 2024	9
CHALLENGE INTERCLUBS CHARENTAIS 2024.....	11
LE CHALLENGE CAROLINE MARCOMBES 2024	13
FEUILLE DE RENCONTRE (SIMPLES)	15
FEUILLE DE RENCONTRE (DOUBLES).....	16

1) Organisation des Championnats

Les présents règlements sont élaborés par la Commission Sportive Départementale (CSD) de la Charente, puis discutés et approuvés par le comité directeur du comité départemental de la Charente.

Le montant des droits d'engagement est fixé par l'assemblée générale sur proposition du comité directeur.

Les engagements des équipes des clubs charentais affiliés à la FFT sont effectués via l'application fédérale ADOC, avant les dates limites fixées par la commission, sous peine de non-participation.

Les clubs doivent aussi dans le même temps remplir la « **fiche équipe** ».

2) Composition des équipes :

- *Les équipes se composent de 3 à 15 joueuses/joueurs.*
- *Chaque club doit communiquer à l'organisateur de la compétition, la liste nominative de ces joueuses ou joueurs susceptibles d'être aligné(e)s dans l'équipe.*
- *Tout(e) joueur (se) ayant participé à 2 rencontres ou plus en équipe 1 ne peut jouer ensuite en équipe 2. Tout(e) joueur (se) ayant participé à 2 rencontres ou plus en équipe 1 ou 2 ne peut ensuite jouer dans l'équipe 3, et ainsi de suite.*
- *Un(e) joueur(se) ne peut jouer pour 2 équipes différentes dans une même semaine (du lundi au dimanche inclus), sauf cas de report ou de rencontre avancée.*
- *Dans une équipe, les joueurs(ses) de double peuvent être différent(e)s des joueurs(ses) de simple, et le classement d'un(e) joueur(se) de double n'ayant pas joué en simple peut être supérieur à celui d'un(e) joueur(se) ayant participé aux simples.*
- *Les joueurs(ses) classé(e)s d'un club peuvent être réparti(e)s dans les différentes équipes sans tenir compte de leur classement.*
- *L'ordre établi par le poids des équipes doit être respecté, c'est-à-dire que lors de l'inscription, une équipe n+1 ne peut avoir, avec ses 3 meilleurs joueurs, un poids supérieur à celui de l'équipe n.*
- *Les clubs, par le biais d'ADOC, devront inscrire pour chaque équipe engagée, les noms des joueurs(ses) (3 à 10) par ordre de classement.*
- ***Les 3 meilleurs classés(e)s suivant le format à l'inscription ne pourront jouer dans une équipe inférieure (joueurs brûlés).***
- *Nota : le classement des joueurs(ses) peut évoluer avec le classement mensuel, sans aucune incidence sur l'équipe initiale et les joueurs(euses) brûlé(e)s.*
- *Une équipe pourra faire appel à n'importe quel autre joueur (se) d'une équipe inférieure, ou même à des joueurs (ses) qui ne seraient inscrit(e)s*

dans aucune équipe, à condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du 3^{ème} joueur de l'équipe type au jour de la rencontre.

!! D'où l'intérêt d'inscrire le plus grand nombre de joueurs par équipe.

- *Cette composition type d'équipe ne pourra en aucun cas être modifiée après la date limite de réception au comité, sauf cas exceptionnel validé par la commission compétente.*
- *Toutes les informations relatives aux compositions d'équipes, à leur capitaine ou correspondant figureront dans la Gestion Sportive.*

3) Juge-Arbitrage

Le club qui reçoit doit désigner un juge-arbitre de qualification JAE1 minimum :

- *S'il est joueur et non capitaine, il pourra assurer la gestion de la rencontre.*
- *S'il n'est pas joueur et non-capitaine, il pourra assurer la gestion de la ou des rencontres du jour.*
- *La présence d'un JAE1 est obligatoire pour chaque rencontre (1 point de pénalité si non présence).*

4) Administration et contrôle des compétitions

L'administration et le contrôle de ces compétitions sont assurés par la CSD.

Sont organisées :

- Le Championnat senior + (pour équipes masculines et féminines)
- Le Championnat senior + printemps (pour équipes masculines et féminines)
- Le Challenge Caroline Marcombes (pour équipes mixtes)
- Le Challenge Interclubs Charentais (pour équipes masculines et féminines)

Les épreuves se déroulent par poules et chaque équipe rencontre une seule fois toutes celles de la même poule (sauf si une poule de 5 ou 6 ne peut être constituée).

Les phases de poules sont suivies éventuellement d'une phase finale.

5) Devoirs du club visité

- 5.1) Le club visité doit mettre 2 terrains à disposition de chaque rencontre. Néanmoins un seul terrain peut être admis pour les clubs dont les installations se limitent à un court.
- 5.2) Le club visité doit mettre autant de boîtes de balles neuves (homologuées FFT) que de courts utilisés. Si un seul court est utilisé, au moins 2 boîtes seront fournies.
- 5.3) L'équipe visitée doit disposer d'un juge-arbitre JAE1 pour la durée de la rencontre. En cas d'absence le club visité sera pénalisé d'un point.
- 5.4) Si les courts extérieurs sont injouables (décision prise par le juge-arbitre), alors le club visité doit mettre un court couvert à disposition de la rencontre.
- 5.5) Si le club visité ne dispose pas de court couvert, il doit accepter le repli chez le club visiteur (si celui-ci peut en fournir un).

6) Déroulement des rencontres

- 6.1) L'ordre des simples est S3, S2, S1 et double
- 6.2) Les simples se disputent au meilleur des 3 manches avec un jeu décisif dans toutes les manches. (Sauf règlement spéciale du championnat)
- 6.3) Les doubles se disputent au format 2 au meilleur des 3 manches avec un jeu décisif dans les 2 premières manches avec avantage et en cas d'égalité à une manche partout, application du super jeu décisif de 10 points (la première équipe ayant 10 points avec 2 points d'écart remporte la manche et donc la partie).
- 6.4) La rencontre débute à l'heure indiqué sur le calendrier, un horaire différent peut-être convenu entre les 2 capitaines. Les joueurs doivent être présent 15 minutes avant.
- 6.5) La date d'une rencontre peut être modifiée, si les 2 clubs sont d'accord, (en informant le comité au préalable) et sans aller au-delà de la dernière date de report autorisée. **Au moins 72h à l'avance si la rencontre est décalée au dimanche après-midi et 1 semaine si la rencontre doit être jouée le samedi.**
- 6.6) Lorsque 2 équipes d'un même club jouent pour la même journée, un même joueur ne peut jouer dans les 2 équipes, y compris en cas de décalage de date (report ou avance de rencontre).
- 6.7) Le classement des joueurs à prendre en compte, est celui en vigueur au jour de la rencontre.
- 6.8) Un joueur ou une joueuse qualifié à titre provisoire est admis par rencontre et par équipe (la demande de qualification doit être faite à la commission au moins 8 jours avant le début de la compétition).
- 6.9) Pour les équipes féminines, une entente (hors division qualificative) entre 2 ou 3 clubs maximum, avec un club support, est possible sous réserve de validation par la CSD avant la date butoir d'inscription.
- 6.10) **Equipe incomplète** : une équipe doit toujours être complète dès le début de la rencontre (même pour les joueurs de double) sauf accord entre capitaines. Si une équipe est incomplète, le juge arbitre doit lui donner rencontre perdue par disqualification.
- 6.11) En cas d'absence d'un joueur, l'équipe est disqualifiée, mais la rencontre peut quand même avoir lieu. Les joueurs présents jouent dans l'ordre de leur classement en 3,2,1 et les résultats individuels sont pris en compte.
- 6.12) En cas d'absence de deux joueurs, la rencontre n'a pas lieu et l'équipe est déclarée forfait.

6.13) Forfait ou disqualification d'un joueur :

- en cas de forfait ou de disqualification d'un joueur, avant le début d'une partie, le score attribué à celle-ci est de 6/0 6/0.
- en cas d'abandon ou de disqualification d'un joueur en cours de partie, le score attribué au vainqueur, est le score de la partie au moment de l'arrêt additionné de tous les jeux nécessaires pour terminer la partie.

6.14) Un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou ayant été disqualifié en simple, ne peut pas participer au double.

7) Transmission des résultats

7.1) Le juge-arbitre établit une feuille de match papier afin de gérer la rencontre.

7.2) Le juge-arbitre ou le club visité devra saisir l'ensemble des matches de la rencontre sur Ten'Up **dès la fin de la rencontre**. Il dispose de 24 heures pour effectuer la saisie ; passé ce délai, il n'y aura plus accès. Pour la publication dans la presse, les résultats devront être saisis avant 19h le dimanche.

7.3) La feuille de match est conservée : feuillet bleu par le juge-arbitre, feuillets verts par les clubs.

7.4) **En cas de réclamation** : le juge-arbitre ou le club coche la case « réclamation ou litige » et procède à la saisie des résultats dans la TEN'UP. Le feuillet bleu est envoyé, accompagné du rapport des 2 capitaines, au comité dès le lendemain pour que la CSD puisse statuer sur le litige. Les feuillets verts sont conservés par les clubs.

7.5) Si la rencontre a été interrompue :

Le juge-arbitre ou le club procède à la saisie des matches joués, décoche les autres matches et coche la case « réclamation ou litige ». Le feuillet bleu est envoyé au comité, les feuillets verts sont conservés par les clubs.

- si la victoire est acquise : les parties restantes ne seront pas jouées.
- si la victoire n'est pas acquise : la rencontre est reportée à une date fixée par la CSD, sur les installations du club visiteur. Toutes les parties sont à rejouer, la composition des équipes pouvant être modifiée.

7.6) Si la rencontre n'a pas eu lieu :

- **en cas de report** : les 2 capitaines doivent décider de la date de report (première journée disponible au calendrier), la renseigner dans TEN'UP et en informer le comité. Si l'équipe visiteuse s'est déplacée, alors c'est elle qui recevra.
- **en cas de forfait** : il doit être renseigné sur TEN'UP
- **en cas d'erreur lors de la saisie** : une fois la feuille de match enregistrée, elle ne pourra plus être modifiée. Le club devra contacter le comité qui fera la correction.

8) Règles prévisionnelles des montées et descentes

Les premiers de chaque division monteront dans la division supérieure et disputeront la phase finale (si elle peut avoir lieu). Les derniers de chaque division descendront.

9) Litiges et réclamations

Tout club se trouvant dans un cas particulier devra le soumettre à la CSD, seule habilitée à accorder les dérogations ou autorisations exceptionnelles.

A défaut de dispositions particulières dans ces compétitions départementales, le règlement fédéral est appliqué.

Principe d'inscription de joueurs d'équipe

LISTE DES JOUEURS DU CLUB			
1	A	4/6	EQ
2	B	4/6	NVEQ
3	C	5/6	NVEQ
4	D	5/6	EQ
5	E	5/6	EQ
6	F	15	EQ
7	G	15	NVEQ
8	H	15	NVEQ
9	I	15	EQ
10	J	15	EQ
11	K	15/1	EQ
12	L	15/1	EQ
13	M	15/1	NVEQ
14	N	15/2	EQ
15	O	15/2	EQ
16	P	15/2	EQ
17	Q	15/3	EQ
18	R	15/3	EQ
19	S	15/3	NVEQ
20	T	15/4	NVEQ
21	U	15/4	EQ
22	V	15/4	EQ
23	W	15/5	EQ
24	X	15/5	EQ
25	Y	15/5	EQ
26	Z	15/5	EQ

EQUIPE1			INTERDIT D'EQUIPE2
A	4/6	EQ	x
B	4/6	NVEQ	x
C	5/6	NVEQ	x
D	5/6	EQ	x
E	5/6	EQ	
F	15	EQ	
G	15	EQ	
H	15	NVEQ	
I	15	EQ	
J	15	EQ	

EQUIPE3		
I	15	EQ
J	15	EQ
K	15/1	EQ
L	15/1	EQ
M	15/1	NVEQ
N	15/2	EQ
O	15/2	EQ
P	15/2	EQ
Q	15/3	EQ
R	15/3	EQ

EQUIPE2			INTERDIT D'EQUIPE3
E	5/6	EQ	x
F	15	EQ	x
G	15	NVEQ	x
H	15	NVEQ	x
I	15	EQ	
J	15	EQ	
K	15/1	EQ	
L	15/1	EQ	
M	15/1	NVEQ	
N	15/2	EQ	

EQUIPE 4		
M	15/1	NVEQ
N	15/2	EQ
O	15/2	EQ
P	15/2	EQ
Q	15/3	EQ
R	15/3	EQ
S	15/3	NVEQ
T	15/4	NVEQ
U	15/4	EQ
V	15/4	EQ

etc.

Établir une liste de joueurs avec le plus grand nombre permet aux joueurs changeant de classement d'évoluer dans cette équipe en changeant simplement de place.

S'il n'est pas inscrit dans une équipe supérieure, il pourra y accéder à condition que son classement ne soit pas supérieur au 3^{ème} joueur de cette équipe.

En cas d'égalité de classement, il faudra choisir le joueur qui sera interdit d'équipe inférieure. Le poids de l'équipe est déterminé par le poids des 3 premiers joueurs.

REGLEMENT CHAMPIONNAT SENIOR+ HIVER 2024

Le comité de Charente organise des championnats par équipes senior+ en fonction des équipes engagées.

Le présent règlement s'applique aux compétitions suivantes :

- Le championnat Dames +35 (qualificatif pour la phase régionale) et +50.
- Un championnat Messieurs +35, +45, +55 et +65 (qualificatifs pour la phase régionale)

ENGAGEMENTS :

La date limite des engagements est fixée au **13 septembre 2023**.

CONSTITUTION DES POULES :

La commission sportive peut être amenée à composer les divisions et les poules en fonction des résultats de l'année précédente, du poids des équipes et du nombre d'équipes engagées.

DEROULEMENT DES RENCONTRES :

La gestion des rencontres par un JAE1 est **obligatoire**.

CATEGORIES ET JOURS DES RENCONTRES :

Catégories	Jours
+35 nés en 1989 et avant	dimanche
+45 nés en 1979 et avant	samedi
+50 nés en 1974 et avant	
+55 nés en 1969 et avant	
+65 nés en 1959 et avant	jeudi

Un joueur ne peut jouer que dans une seule catégorie, et chaque joueur joue avec son classement le jour de la rencontre, **attention après le premier mardi d'octobre, chaque capitaine est responsable de sa composition d'équipe en l'absence d'un juge arbitre.**

FORMATS DE JEU :

Les +35 et +45 jouent les simples en format 1 et le double en format 2.

Les +50, +55 et +65 jouent les simples en format 2 et le double en format 2.

Format 1 : 3 sets de 6 jeux avec avantage

Format 2 : 2 sets de 6 jeux avec avantage et super jeu-décisif en 10 points au 3^{ème} set.

FORMAT DES RENCONTRES :

Le simple gagné rapporte 1 point et le double 2 points.

Les dames joueront :

En +35 :

- dans la poule élite : 3 simples et 1 double (car qualificative pour la phase territoriale)
- dans les divisions inférieures : 2 simples et 1 double.

En +50 ans : 2 simples et 1 double.

Les messieurs joueront avec 3 simples et 1 double.

Tous les joueurs(ses) sont autorisés à jouer le double.

QUALIFICATION PROVISOIRE :

Une équipe ne peut présenter qu'un joueur à titre provisoire par rencontre. La demande devra être faite, auprès de la commission au moins 8 jours avant le début de la compétition.

ATTENTION : Le joueur(se) bénéficiant du statut de qualifié provisoire ne pourra pas participer à la phase territoriale.

CLASSEMENT DES EQUIPES :

Le classement des équipes est effectué à l'issue des rencontres de poule comme suit :

Victoire	:	3 points
Défaite	:	1 point
Disqualification	:	0 point
Forfait	:	- 2 points
Absence JAE1	:	-1 point

PHASES FINALES :

A l'issue de la phase de poule, les finales se dérouleront dans les clubs afin de désigner les vainqueurs de chaque division.

La participation aux compétitions départementales seniors+ implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

CHALLENGE INTERCLUBS CHARENTAIS 2024

ENGAGEMENTS :

La date limite des engagements est fixée au **13 novembre 2023**.

CONSTITUTION DES POULES :

Cette épreuve comportera, en fonction du nombre d'équipes engagées, plusieurs divisions composées de poules de 5 ou 6 équipes. Les équipes y seront intégrées en fonction du poids calculé sur les 3 meilleurs joueurs ou joueuses de l'équipe.

Pour les années suivantes, les équipes nouvellement inscrites seront intégrées dans le championnat en fonction de leurs poids.

DEROULEMENT DES RENCONTRES :

La gestion des rencontres par un JAE1 est **obligatoire**.

FORMAT DES RENCONTRES :

Les rencontres se jouent avec 3 simples.

Ordre des matchs : SH3, SH2, SH1.

Un simple gagné donne 1 point (d'où victoire par 2/1 ou 3/0).

FORMATS DE JEU :

Les simples se jouent en format 1.

Format 1 : 3 sets de 6 jeux avec avantage

CLASSEMENT DES EQUIPES :

Le classement des équipes est effectué à l'issue des rencontres de poule comme suit :

Victoire	:	3 points
Défaite	:	1 point
Disqualification	:	0 point
Forfait	:	- 2 points
Absence JAE1	:	-1 point

Les 2 premiers de chaque division monteront dans la division supérieure, les deux derniers descendront de division (poule de 6) et le dernier des poules de 5.

ORGANISATION DES EQUIPES :

Tout joueur ou joueuse ayant joué deux matches dans une équipe, ne pourra plus jouer dans l'autre. Cependant, pour jouer dans une autre équipe il doit avoir un classement inférieur au 3^{ème} joueur ou être inscrit sur la liste d'équipe.

JOUEURS AUTORISES :

Dans cette épreuve, les classements pris en compte seront ceux parus en **novembre de la saison en cours**.

La liste des joueurs n'est pas limitative, néanmoins les joueurs additionnels ne devront pas avoir un classement supérieur au troisième joueur ou joueuse de la liste (classement de **novembre de la saison en cours**).

Pour tout joueur ou joueuse (de statut EQ ou NvEQ), sa licence doit avoir été saisie au plus tard la veille de la rencontre à laquelle il, ou elle veut participer.

QUALIFICATION PROVISOIRE :

Un joueur qualifié à titre provisoire est admis par rencontre. La demande devra être faite auprès de la commission avant la date de fin d'inscription.

LE CHALLENGE CAROLINE MARCOMBES 2024

ENGAGEMENTS :

La date limite des engagements est fixée au **15 janvier 2024**.

DEROULEMENT DES RENCONTRES :

La gestion des rencontres par un JAE1 est obligatoire.

CONSTITUTION DES POULES :

Les équipes seront réparties en plusieurs divisions (selon les engagements) par poule de 6 équipes maximum, en fonction du poids de l'équipe calculé sur les 2 meilleurs joueurs et sur la meilleure joueuse. Le classement pris en compte pour ce calcul sera celui de **janvier de la saison en cours**.

Pour les années suivantes, les équipes nouvellement inscrites seront intégrées dans le championnat en fonction de leurs poids.

Les premiers de chaque division monteront dans la division supérieure, les deux derniers descendront de division (poule de 6) et le dernier des poules de 5.

FORMAT DES RENCONTRES :

Une rencontre se compose de 1 simples dames, 2 simples messieurs et 1 double mixte.

Ordre des matchs : SD, SH2, SH1, DM.

Un match gagné (simple ou double) donne 1 point.

FORMATS DE JEU :

Les simples se jouent en format 1.

Le double mixte en format 2.

Format 1 : 3 sets de 6 jeux avec avantage.

Format 2 : 2 sets de 6 jeux avec avantage et super jeu décisif en 10 points au 3ème set.

CLASSEMENT DES EQUIPES :

Classement des équipes à l'issue des rencontres de poules :

Victoire	:	3 points
Nul	:	2 points
Défaite	:	1 point
Disqualification	:	-1 point
Forfait	:	- 2 points
Absence JAE1	:	-1 point

ORGANISATION DES EQUIPES :

Tout joueur ou joueuse ayant joué deux matches dans une équipe, ne pourra plus jouer dans l'autre.

QUALIFICATION PROVISoire :

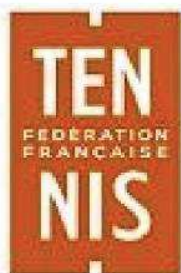
Une équipe ne peut présenter qu'un joueur à titre provisoire par rencontre. La demande devra être faite, auprès de la commission avant la date de fin d'inscription.

PHASES FINALES :

Pour participer aux phases finales, chaque joueuse ou joueur doit avoir participé à au moins une rencontre de poule.

Si un joueur doit participer à la finale alors qu'il n'a joué aucun match avec l'équipe, le joueur doit avoir un classement inférieur ou égal au classement du moins bon joueur qui a joué avec l'équipe.

Feuille de rencontre (simples)



RENCONTRE INTERCLUBS PAR EQUIPES

SIMPLES

CLUB VISITE

CLUB VISITEUR

Nom du Juge Arbitre : _____ Date : _____

Courts utilisés Nombre : _____ Surface : _____

Courts couverts Nombre : _____ Surface : _____

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE :

Joueurs disputant les simples : Nom et Prénom

N°1	_____	Classement	_____
N°2	_____	Classement	_____
N°3	_____	Classement	_____
N°4	_____	Classement	_____

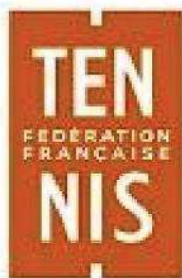
Autres joueurs susceptibles de disputer les doubles

<i>Tout joueur non inscrit sur cette fiche ne pourra participer à la rencontre</i>		Simple	Double
_____	Classement	_____	_____
_____	Classement	_____	_____
_____	Classement	_____	_____
_____	Classement	_____	_____
_____	Classement	_____	_____

Nom du Capitaine : _____ Signature _____

Nom du Capitaine adjoint : _____

Feuille de rencontre (doubles)



RENCONTRE INTERCLUBS PAR EQUIPES

DOUBLES

CLUB VISITE

CLUB VISITEUR

Nom du Juge Arbitre : _____ Date : _____

Heure de fin du dernier simple : _____

Heure fixée pour le début des doubles : _____

Courts utilisés Nombre : _____ Surface : _____

Courts couverts Nombre : _____ Surface : _____

COMPOSITION DES EQUIPES DE DOUBLE DE :

DOUBLE N°1

_____ Class^t _____ Points _____

_____ Class^t _____ Points _____

Valeur du Double 1

DOUBLE N°2

_____ Class^t _____ Points _____

_____ Class^t _____ Points _____

Valeur du Double 2

Signature du Capitaine :

CHALLENGE INTERCLUBS CHARENTAIS 2024

ENGAGEMENTS :

La date limite des engagements est fixée au **13 novembre 2023**.

CONSTITUTION DES POULES :

Cette épreuve comportera, en fonction du nombre d'équipes engagées, plusieurs divisions composées de poules de 5 ou 6 équipes. Les équipes y seront intégrées en fonction du poids calculé sur les 3 meilleurs joueurs ou joueuses de l'équipe.

Pour les années suivantes, les équipes nouvellement inscrites seront intégrées dans le championnat en fonction de leurs poids.

DEROULEMENT DES RENCONTRES :

La gestion des rencontres par un JAE1 est **obligatoire**.

FORMAT DES RENCONTRES :

Les rencontres se jouent avec 3 simples.

Ordre des matchs : SH3, SH2, SH1.

Un simple gagné donne 1 point (d'où victoire par 2/1 ou 3/0).

FORMATS DE JEU :

Les simples se jouent en format 1.

Format 1 : 3 sets de 6 jeux avec avantage

CLASSEMENT DES EQUIPES :

Le classement des équipes est effectué à l'issue des rencontres de poule comme suit :

Victoire	:	3 points
Défaite	:	1 point
Disqualification	:	0 point
Forfait	:	- 2 points
Absence JAE1	:	-1 point

Les 2 premiers de chaque division monteront dans la division supérieure, les deux derniers descendront de division (poule de 6) et le dernier des poules de 5.

ORGANISATION DES EQUIPES :

Tout joueur ou joueuse ayant joué deux matches dans une équipe, ne pourra plus jouer dans l'autre. Cependant, pour jouer dans une autre équipe il doit avoir un classement inférieur au 3^{ème} joueur ou être inscrit sur la liste d'équipe.

JOUEURS AUTORISES :

Dans cette épreuve, les classements pris en compte seront ceux parus en **novembre de la saison en cours**.

La liste des joueurs n'est pas limitative, néanmoins les joueurs additionnels ne devront pas avoir un classement supérieur au troisième joueur ou joueuse de la liste (classement de **novembre de la saison en cours**).

Pour tout joueur ou joueuse (de statut EQ ou NvEQ), sa licence doit avoir été saisie au plus tard la veille de la rencontre à laquelle il, ou elle veut participer.

QUALIFICATION PROVISOIRE :

Un joueur qualifié à titre provisoire est admis par rencontre. La demande devra être faite auprès de la commission avant la date de fin d'inscription.